

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Gérard COUASON,, M Sébastien CHESNEL, Mme Ludivine SAUVE, Mme Christine FRETAY, Mme Monique JAMES, Mme Denise THEBAULT.

Absents : Mme Monique BARBELETTE, M Jean-François NIVLET, M Lionel GENEVEE

M Stéphane CHARBONNEL est nommé secrétaire de séance.

➤ **Tarifs de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2019**

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident, par 8 voix pour, d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2019 pour la location de la salle polyvalente.

Vin d'honneur – réunion (la semaine)

Particulier et Association (Commune et hors commune) 55.00 €

Vin d'honneur – réunion – le week end

Particulier et Association (commune) 130.00 €

Particulier et Association (hors commune) . . . 155.00 €

Repas familial (avec cuisine)

Particulier commune 175.00 €

Particulier hors commune. 200,00 €

Réunion, buffet, bal, repas (avec entrée payante)

La semaine

Association communale 105.00 €

Association hors commune 200.00 €

Le week-end

Association communale 140.00 €

Association hors commune 200.00 €

Chauffage

La journée 30.00 €

E.D.F. (€/kwh) 0.21 €

Heure de ménage 25,00 €

Caution 200.00 €

Caution supplémentaire pour des 20 ans 200.00 €

➤ **Validation devis étude ORANGE – aménagement du lotissement**

Monsieur le Maire

- donne lecture du devis de la société ORANGE RESOLINE pour l'étude raccordement au réseau d'un montant de 1 027,00 € HT.
- propose de valider ce devis

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société ORANGE RESOLINE d'un montant de 1 027,00 € HT.

➤ **Décision modificative budgétaire au budget communal**

Monsieur le Maire présente les différentes modifications budgétaires suivantes :

D 21318-041 : Travaux église	+ 1 152,00 €
R 2031-041 : Etude accessibilité des bâtiments	+ 1 152,00 €
D 261 : Titres et participations	+ 265,00 €
D 2315 : Matériel et outillage techniques	- 265,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour, valident ces modifications budgétaires du budget communal

➤ **Renouvellement contrat d'abonnements aux progiciels de la gamme COSOLUCE**

Monsieur le Maire

- donne lecture du courrier de la société COSOLUCE concernant le renouvellement du contrat d'abonnements aux progiciels de la gamme COSOLUCE.
- propose de signer ce nouveau contrat d'une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant le contrat d'abonnements aux progiciels de la gamme COSOLUCE pour une durée de trois ans.

➤ **Convention Archives Départementales d'Ille et Vilaine**

Monsieur le Maire

- donne lecture du courrier des Archives Départementales d'Ille et Vilaine proposant de poursuivre le classement des archives en 2019
- propose de signer la convention relative au classement des archives de la commune de Monthault avec les Archives Départementale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant la convention relative au classement des archives de la commune de Monthault

➤ Création d'un poste d'agent recenseur

Monsieur le Maire

- rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de créer un poste d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2019, du 8 janvier au 16 février 2019.
- propose de nommer Monsieur Hervé MEUTER à ce poste d'agent recenseur.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- décident de créer un poste d'agent recenseur, non titulaire à temps non complet, pour la période du 7 janvier au 16 février 2019,
- autorisent Monsieur Le Maire à nommer Monsieur Hervé MEUTER à ce poste,
- décident que la rémunération brute de l'agent recenseur correspondra à la dotation reçue par la commune soit 555,00 €
- autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant le recensement de la population.

Le Maire

Roger BUFFET

